

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

## Abonnements

|                                      |          |        |        |
|--------------------------------------|----------|--------|--------|
| CAHORS ville.....                    | 3 mois   | 6 mois | 1 an   |
| LOT et Départements limitrophes..... | 3 fr.    | 5 fr.  | 8 fr.  |
| Autres départements.....             | 3 fr. 50 | 6 fr.  | 11 fr. |

Les abonnements se paient d'avance.  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

|                          |          |
|--------------------------|----------|
| ANNONCES (la ligne)..... | 25 cent. |
| RÉCLAMES.....            | 50 —     |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## La résurrection de Bismarck EN AUTRICHE

Danton qui considérait l'audace comme la qualité la plus nécessaire à la Révolution et comme la condition indispensable de son triomphe a dit un jour : « Les ambitieux et les violents raviront l'empire du monde ». Il semble que le baron d'Erenthal se soit inspiré de cette maxime autant que de l'exemple de Bismarck, lorsque, d'un geste décidé, il a déclenché subitement au milieu de l'Europe assoupie l'irritante question d'Orient.

Le chancelier de fer, en descendant au tombeau, n'a pas disparu tout entier. De divers côtés il a suscité des disciples, qui se sont efforcés d'imiter le sans-gêne de ses allures, le cynisme de ses combinaisons, la brutalité de ses décisions et qui ont tenté de s'élever à force d'audace à la plus haute fortune.

Tel fut le rêve de Crispi et de Chamberlain.

Crispi poussa de toutes ses forces à la guerre. N'ayant pas réussi à la déchainer en Europe, en dépit de toutes ses intrigues et de ses incessantes provocations, il dut se contenter d'une guerre coloniale en Ethiopie qui tourna mal pour lui et entraîna sa chute.

Chamberlain vint ensuite et se fit l'apôtre d'un impérialisme anglais dont la pointe était dirigée contre notre pays. Il convoitait nos possessions coloniales et souhaitait un conflit qui lui aurait permis d'atteindre le but qu'il visait. La crudité et l'habileté de la politique française déjouèrent ces calculs. Il ne put que s'en prendre aux Boërs et engagea une campagne qui fut si coûteuse et devint un moment si périlleuse que l'opinion britannique ne lut pas encore pardonné le prix excessif auquel elle a dû acheter la victoire.

Il est à remarquer que les meilleurs disciples de Bismarck se sont révélés hors des frontières de l'empire sous le climat brumeux de Londres, ou sous le chaud soleil de Rome.

Aucun chancelier de l'empire n'a été de taille jusqu'à ce jour à chasser les bottes du grand retire diplomatique.

Le prince de Bülow qui a des attaches en Italie et a épousé une italienne, tient plus de Machiavel que de Bismarck. C'est l'homme des combinaisons. Il a des opinions successives et sait abandonner à temps celle qui a cessé de plaire pour adopter celle qui plaira demain. C'est un art délicat et difficile où il est passé maître. Il a pu ainsi se maintenir au pouvoir contre vents et marées, et peut-être n'a-t-il d'autre ambition que celle de durer.

Sur les bords de la Sprée c'est M. de Holstein qui se flatte ou plutôt se flatte de représenter et de continuer à la Wilhelmstrasse la saine tradition bismarckienne. Longtemps il joua le rôle d'émancipé grise au département des affaires étrangères. Lui aussi rêva, à l'instar de Crispi et de Chamberlain, de susciter un conflit entre son pays et la France; et c'est dans ce but qu'il créa de toutes pièces l'affaire du Maroc. A ce moment le prince de Bülow approuvait et laissait faire.

La visite sensationnelle de Guillaume II à Tanger fut le chef-d'œuvre de M. de Holstein. Mais l'empereur ensuite se ravisa et ne voulut pas aller plus loin qu'Algésiras. Ce revirement de l'empereur entraîna celui de M. de Bülow.

Seul M. de Holstein demeura fidèle à son fameux plan. Pour s'en débarrasser, on le mit à la retraite. Il s'est vengé depuis en poursuivant d'une haine farouche, avec l'aide de Maximilien Harden, le directeur de la *Zukunft*, le prince d'Eulembourg et le comte de Moltke, qui auraient agi sur l'esprit de l'empereur et auraient décidé ce dernier à abandonner la politique qu'il préconisait.

Cette campagne de presse n'a pas

empêché la conclusion de l'accord franco-allemand que les pangermanistes eux-mêmes ont enregistré avec résignation. L'école bismarckienne a fait au Maroc ses dernières grandes manœuvres diplomatiques. L'incident est clos, et M. de Holstein en est réduit, comme Chamberlain, à prêcher dans le désert.

Mais l'esprit bismarckien n'est pas mort... en Autriche il vient d'y ressusciter en la personne du baron d'Erenthal.

On connaît ses débuts; le présent répond de l'avenir.

Cet émule de Crispi et de Chamberlain ira loin, si la fortune, qui fut contraire à ses deux aînés, favorise ses premiers pas.

Pas plus que Bismarck, le baron d'Erenthal n'est homme à s'embarasser de scrupules.

Comme le fameux chancelier de fer, il est doué d'une volonté tenace qu'il sait, au besoin, imposer à son maître François-Joseph.

La petite Serbie semble destinée à jouer, vis-à-vis de l'Autriche, le rôle que remplit autrefois à l'égard de la Prusse l'infortuné Danemark.

En ce temps-là régnait à Berlin, comme aujourd'hui à Vienne, un prince âgé et fatigué qui ne semblait pas d'humeur batailleuse.

Bismarck cependant le fit marcher et le mena jusqu'à Sadowa et Sedan. François-Joseph, par son âge et son caractère, est un sage, comme l'était le vieux Guillaume.

Mais il a déjà consenti au coup de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. Il a fait le premier pas; il ne s'arrêtera plus en chemin.

Comme le vieux roi de Prusse, le vieil empereur d'Autriche-Hongrie suivra les ambitieux et les violents, surtout où il leur plaira de le mener.

Si l'histoire est un perpétuel recommencement, il appartient aujourd'hui à la Russie de ne pas renouveler la faute que commit il y a près d'un demi-siècle la France, lorsqu'elle laissa Bismarck dépouiller en un tour de main le petit Danemark.

La France, il est vrai, grâce au néfaste régime impérial, revenait du Mexique, de même que la Russie est depuis peu revenue de la Mandchourie.

C'est par l'enchaînement des fautes que les déboires s'accroissent.

Le baron d'Erenthal vient d'inaugurer une nouvelle période de violence bismarckienne.

Nous sommes à un tournant de l'histoire.

Souhaitons que la Triple entente soit aussi clairvoyante dans ses desseins que ferme dans ses résolutions?

J. C.

## Chambre des Députés

Séance du 2 mars

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

Un amendement de M. Quilleboef tendant à ce que les enfants de plus de 18 ans, travaillant habituellement avec le chef de famille, aient droit à une exemption de revenu qui pourra s'élever à 1.500 francs est repoussé.

Le président annonce qu'il met aux voix l'ensemble de l'article 98, tel qu'il a été modifié par l'amendement Magniaudé.

M. Caillaux demande alors le rejet de cet article, qui ne donne plus aucune garantie aux contribuables pour leur justification.

Le dégrèvement de 10 fr. proposé par M. Magniaudé exonérera tous les fonctionnaires ayant de 1500 fr. à 3500 fr. de revenu, suivant les communes. La loi contenait assez de dégrèvements. Dans aucun pays on ne s'est montré aussi généreux. L'amendement Magniaudé causerait dans le projet d'impôt un déficit d'au moins 40 millions. Nous ne pouvons accepter de faire voter l'ensemble d'un projet qui ne serait pas sérieux. C'est pourquoi le gouvernement engage dans ce vote toute sa responsabilité et demande le rejet de l'article 98 modifié par

l'amendement Magniaudé. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Magniaudé affirme qu'il n'a jamais voulu faire échouer la loi. Au contraire, il espère que la loi va être votée, quoi qu'elle ne lui donne pas entièrement satisfaction.

L'orateur soutient que son amendement ne grèvera pas le Trésor autant que le ministre des finances l'a avancé. La Chambre ne doit donc pas émettre un vote contraire à sa décision prise dans la séance précédente.

M. Clemenceau déclare que le gouvernement demande à la Chambre de rejeter cet amendement et il pose la question de confiance.

Par 291 voix contre 185 l'amendement est rejeté.

L'article 98 est voté après quelques observations présentées par MM. Puech et l'abbé Lemire.

M. Th. Reinach dépose la motion suivante :

« Le taux de l'impôt de la septième catégorie étant pris pour unité, les taux des cinquième et sixième catégories vaudront : celui de la quatrième, 1 1/2; celles des première, deuxième et troisième catégories, 2. La valeur absolue du taux prise pour unité est déterminée par la loi de finances annuelle. »

M. Reinach expose que le taux de l'impôt pourra être modifié annuellement, comme l'« income tax », suivant les événements.

M. Caillaux ne trouve pas justifiée la proposition de M. Reinach, parce que le taux des cédules est faible, et la Chambre a prononcé des dégrèvements étendus. Je repends de l'équilibre financier de la réforme, à condition que la Chambre maintienne les taux fixés à l'article 6.

M. Caillaux pose à nouveau la question de confiance sur le rejet de l'amendement Reinach.

M. Reinach retire son amendement.

M. Leroy-Beaulieu défend un amendement changeant le taux des catégories comprenant la propriété non bâtie.

M. Caillaux combat l'amendement destiné à dégrever la grande propriété et pose encore la question de confiance.

L'amendement Leroy-Beaulieu est rejeté par 383 voix contre 146.

Et la séance est levée.

Séance du 3 mars 1909

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

M. Siegfried soutient un amendement ainsi conçu : le taux de l'impôt est fixé à 4 0/0 dans les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> catégories et à 2 0/0 dans les 4 dernières.

M. Caillaux combat l'amendement qui est retiré.

Un autre amendement de M. Siegfried est repoussé.

M. de Villeleis-Mareuil soutient un amendement tendant à fixer à 2 0/0 le taux de l'impôt sur les bénéfices agricoles.

Cet amendement est rejeté.

Il en est de même d'une motion de M. Leroy-Beaulieu.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 2 mars 1909

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

M. Delahaye dépose une demande d'interpellation au ministre des finances concernant les moyens d'application du décret relatif à la délimitation de la Champagne viticole. Il en demande la jonction à l'interpellation de M. Rambourg.

M. Ruau remarque que la discussion sur la délimitation de la Champagne n'est pas terminée à la Chambre. Il demande au Sénat de renvoyer l'interpellation Rambourg à la semaine prochaine.

Le renvoi est prononcé.

La discussion reprend sur le projet relatif aux garanties de la liberté individuelle.

M. Monis, rapporteur demande au Sénat d'accepter le texte que la Commission a modifié en tenant compte des observations formulées au cours de la première délibération.

M. Ribot déclare avoir entière satisfaction.

On passe au vote des articles. Après un échange d'observations entre MM. Monis, Goujon et Briand, une modification est apportée au texte de la commission en faveur des commis-greffiers de province.

Les divers articles et l'ensemble de la loi sont adoptés.

Un débat s'engage après la déclaration d'urgence, sur la proposition modifiée par la Chambre, relative à la vente et au nantissement des fonds de commerce.

Après des interventions de MM. de Las Cazes et Cordelet, ce dernier rapporteur, le texte de la Chambre est adopté.

On reprend la discussion de la proposition modifiée par la Chambre sur le paiement des salaires des ouvriers.

M. Delahaye développe un amendement tendant à ordonner que les salaires seront payés le vendredi.

M. Maxime Lecomte, rapporteur, combat cet amendement qui apporterait une entrave à la liberté et contrarierait inutilement les usages établis.

L'amendement Delahaye est repoussé par 235 voix contre 24.

M. Teuron présente quelques observations sur les contradictions de certaines lois ouvrières en ce qui concerne la multiplicité ou la non multiplicité des contraventions lorsqu'une infraction à la loi est préjudiciable à plusieurs ouvriers.

M. Viviani déclare qu'il convient de distinguer selon les cas. Il s'explique en détail sur ce point.

M. Teuron annonce qu'il déposera prochainement une proposition pour concilier la loi de 1892 sur le travail des femmes et des enfants et la loi de 1893 sur l'hygiène du travail.

Après des interventions de MM. Rion, Henri Boucher et Delahaye, l'ensemble de la loi sur les salaires est voté.

Et la séance est levée.

## L'ACADEMIE FRANÇAISE

Le marquis Costa de Beauregard, l'un des trente-quatre survivants de l'Académie française, a fait lundi matin dans le *Gaulois* un excellent article sur le passage de Napoléon 1<sup>er</sup> au Mont-Cenis.

Le soir, il était mort.

C'était un gentilhomme fort distingué. Lorsqu'il fut élu par l'Académie, il se félicita que l'immortalité conférât, dès ici-bas, à la superbe prestance de son enveloppe mortelle le droit de porter un uniforme bien fait pour mettre en valeur ses avantages physiques. Il s'adressa au meilleur tailleur et exigea des essayages minutieux. Quand M. son tailleur lui apporta enfin son habit terminé, le marquis Costa voulut juger de l'effet qu'il produirait au jour de la séance publique. Il s'en fut donc quérir le manuscrit de son discours, et, dans une pose d'une noble simplicité, il commença la lecture devant le tailleur abasourdi, qui dut entendre ainsi de la première à la dernière ligne l'éloge de... de... Mais qui donc le marquis Costa remplaçait-il? Et ne posera-t-on pas la même question à la mort de son successeur?

Le décès du marquis Costa porté à sept le nombre des académiciens dont les sièges sont vacants. On les remplacera : c'est dommage. Jamais plus favorable occasion ne se présentera de supprimer l'Académie par voie d'extinction.

Cette institution d'un autre âge n'est pas seulement inutile, elle est funeste : elle assure, comme sa sœur l'Académie des Beaux Arts, le triomphe de la girontocratie, de la routine, de la médiocrité, du convenu et ro-coco.

Il serait de mauvais goût qu'un gouvernement la supprimât par un acte arbitraire et violent. Mais nombre d'écrivains trouveraient tout à fait bienséant et spirituel de la laisser mourir de consommation sénile.

C'est du moins ce que pensait M. Jean Richepin au temps joyeux où il composait la *Chanson des Gueux* et les *Blasphèmes*.

## Le mannequin n'est pas d'osier

Galant, courtois, empressé, le grand couturier accompagne à la gare deux de ses plus charmantes employées.

Le Patron ne cherche pas à dissimuler son émoi. Il s'agit, en effet, d'une entreprise glorieuse et profitable.

Son plus joli mannequin, accompagné d'une première vendeuse experte en langues étrangères, s'en va porter à la cour d'Ibérie les dernières créations de la célèbre maison de couture.

Le grand Patron donne à ses fidèles émissaires ses dernières recommandations :

— Le décolleté de la robe violette en carré, n'est-ce pas? Deux roses métallisées à la ceinture du liberty groselle.

Mais le train siffle. C'est le moment des adieux. Monsieur murmure à sa fidèle vendeuse :

— Veillez sur votre compagne. Elle est jeune et sans grande expérience. Quelques jours se passent. Une lettre de la vendeuse parvient au grand couturier.

— Succès triomphal. La Reine a pris un plaisir évident à voir défiler sous ses yeux le joli mannequin paré des Tanagras et des robes princesses.

Le lendemain, un télégramme enthousiaste révèle au Patron ce détail savoureux. Pour fixer son choix, la reine a consulté son jeune époux et, fort généreusement, l'aimable souverain augmente la commande prévue.

Huit jours s'écoulaient, puis, tout à coup, une lettre éplorée. La vendeuse a perdu son mannequin. A l'Hôtel, aux Thés, le mannequin demeure introuvable. Les recherches les plus précises sont demeurées sans résultat. Au Consulat français, on fait des réponses évasives. La vendeuse s'est présentée à la Cour.

Un grand chambellan lui a fait entendre en termes galants mais énergiques que la Reine rompt toutes relations avec la grande maison de couture.

Le Patron adresse à sa fidèle vendeuse dépêche sur dépêche. Rien. Le silence, le silence inquietant. Puis, un beau jour, un mot très bref : la vendeuse annonce qu'elle quitte le service du grand couturier... Elle est engagée à prix d'or par le mannequin qui s'établit dans la capitale d'Ibérie, soutenue par une commandite... royale.

Le Patron blêmit d'indignation. Bien que tout l'incité, il ne prit pas la chose à la douce et sa sérénité proverbiale l'abandonna. Il jurait ses grands dieux, qu'il allait dévoiler ce scandale et faire un procès.

Mais depuis lors il a réfléchi. Il s'est avisé. Il préfère ne pas mécontenter deux femmes charmantes qui deviendront, à l'occasion, de bonnes clientes.

## Un nouveau plat

Il nous vient d'Amérique où M. Taft l'a mis à la mode. M. Taft est une excellente fourchette, ses cent kilos négligent des repas confortables.

A l'un des arrêts de son voyage, à Panama, on offre au Président un rôti saignant; c'est de l'opossum aux pommes, précise le maître d'hôtel. M. Taft déguste, se déclare satisfait et ajoute que l'opossum « répare admirablement les forces ». Il n'en fallait pas plus pour consacrer la réputation culinaire de la sarigue.

L'opossum rôti figure maintenant sur les menus des tables select et M. Taft a conquis du coup la gloire.

Les snobinettes yankees commencent à remplacer dans leur giron le petit toutou favori par la sarigue tropicale. Et chez les fabricants de jouets l'opossum figure à la place d'honneur dans les menageries enfantines.

## INFORMATIONS

Les « Camelots du Roy »

Les « Camelots du Roy » ont tenu mardi soir un meeting, salle Wagram, à Paris.

Au sortir de la réunion on vit quelques « Camelots du Roy » se diriger vers la place de l'Etoile, suivre l'avenue de la Grande Armée et entrer dans une brasserie, près de la Porte-Maillot.

Là, les camelots du roy se concertèrent pendant quelques instants; après quoi, ils quittèrent cet établissement et vont prendre le tramway électrique qui conduit à Suresne; ils ont avec eux des cordages et des leviers. Des ouvriers les accompagnent. Où vont-ils?

La préfecture de police le sait depuis quelques jours; ils se rendent place Trarieux, à Suresnes, pour renverser la statue d'Emile Zola.

Les camelots du roy y arrivèrent, en effet, vers une heure du matin; mais la préfecture de police avait disposé des gardiens de la paix dans des recoins avoisinant le monument.

Dès que les camelots du roy eurent jeté une corde autour de la tête de la statue, les agents firent irruption, revolver au poing, et arrêtrèrent deux des manifestants. Ceux-ci voulurent arracher leurs camarades des mains des agents; mais ils n'y réussirent point. Alors, ils se dirigèrent en masse sur le poste; il essayèrent d'en faire le siège; mais les gardiens de la paix, armés de leurs revolvers, les obligèrent à reculer. Ils finirent par se replier et bientôt s'éloignèrent.

## A la Frontière oranais

Il y a quelques jours, une bande d'une dizaine de rôdeurs marocains, profitant des ténèbres épaisses, réussissait à tromper la vigilance des sentinelles et à pénétrer dans le camp de Bou-Anane. Là, ils allèrent droit à une tente servant de magasin, et s'emparèrent d'un matériel de couchage et des toiles de tentes. Ils prirent ensuite la fuite.

Dès qu'on découvrit le vol, une reconnaissance comprenant trente tirailleurs et dix mokhazenis, sous les ordres du lieutenant Champion, fut chargée de battre le pays dans un rayon de 15 kilomètres pour retrouver les malfaiteurs, et, notamment, s'aller au point dit Aourir.

Pendant deux jours, le lieutenant Champion effectua des recherches et ne trouva aucun individu suspect. En revanche, dans un douar, il saisit quatre fusils Lebel, cinq baïonnettes et quelques cartouches. Un fusil a été acheté, il y a cinq ans, pour 350 fr. à un légionnaire déserteur; un autre pour trente moutons, il y a deux ans, encore à un déserteur. Un fusil avait un canon orné de cercles d'argent, et une baïonnette possédait un fourreau damassé d'argent.

Ayant terminé sa poursuite, le lieutenant Champion rentra au camp de Bou-Anane, mais à proximité du camp, ses hommes essayèrent des coups de feu tirés par une petite bande de Marocains embusqués. Un de nos tirailleurs eut un bras traversé par un projectile. La reconnaissance prit aussitôt sa position de combat et riposta. Elle mit rapidement en fuite les agresseurs, qui se dispersèrent dans toutes les directions.

A la suite de cet incident, des mesures vont être prises pour empêcher que la sécurité soit de nouveau troublée par les malfaiteurs, toujours nombreux dans ces régions.

## Le péril jaune

L'invasion jaune n'est pas envisagée comme probable ou seulement possible par les seuls Européens; Américains et Océaniens commencent à éprouver à cet égard de sérieuses appréhensions. Nous en citerons comme preuve les deux faits suivants :

Aux Etats-Unis, l'état-major général vient de réclamer, dans un récent rapport, d'une manière très pressante la construction d'urgence de fortifications dans le port de San Pedro, près de Los-Angeles (Californie). Ce rapport affirme qu'en moins d'un mois une puissance quel qu'il ne désigne pas implicitement, mais sur l'identité de laquelle aucun doute n'est possible, pourrait, profitant de l'absence de la flotte de l'Union, débarquer 100.000

hommes sur le territoire américain du Pacifique, et porter ce nombre à 300.000 à la fin du second mois.

Peut-être dira-t-on qu'il s'agit là d'une chimère enfantée par le mouvement antijaponais actuellement si accentué dans l'Ouest américain. Passons donc en Océanie. Nous y trouverons des préoccupations absolument semblables dans le peuple australien. On sait qu'il a enrayé, par des lois prohibitives, l'émigration chinoise et japonaise. Mais il veut également se prémunir contre une invasion militaire, qui pourrait venir du Japon en quinze jours, et pour cela se constituer en propre une flotte et une armée.

Sans doute, l'Australie n'est pas absolument sans défense, au moins sur mer : aux termes du Naval Agreement Act, conclu en 1903 pour dix ans, l'Australie paie chaque année cinq millions de francs, la Nouvelle-Zélande un million à l'amirauté pour l'entretien d'une escadre de sept croiseurs, ayant sa base en Australie. Cette décision comprenait en 1907, un croiseur de 1<sup>re</sup> classe, trois de 2<sup>e</sup>, cinq de 3<sup>e</sup>, montés par des équipages anglais et australiens. Mais son rayon d'action s'étend jusqu'à la Chine et aux Indes. L'Australie veut aujourd'hui une flotte qui lui appartienne en propre, et ne puisse sous aucun prétexte quitter le Commonwealth, dont elle assurerait par ses propres moyens la défense, si la flotte anglaise ne pouvait intervenir en temps utile.

Quant à l'armée, l'Australie voudrait substituer aux formations hétérogènes qui la constituent actuellement, réguliers, miliciens, volontaires, une véritable armée nationale, basée sur les principes adoptés en Suisse. Les écoliers seraient dès l'enfance instruits militairement, puis seraient, chaque année, astreints de dix-huit à vingt-six ans, à une période de manœuvres de 16 jours et à une série d'exercices de tir. L'effectif total serait d'environ 70.000 hommes.

On voit qu'il s'agit d'un effort sérieux. Le Parlement australien paraît d'ailleurs disposé à l'accepter, ce qui prouve bien que le péril jaune n'est pas là-bas non plus considéré comme chimérique.

### Petites Nouvelles

Dans son voyage à Nice, M. Fallières sera accompagné par trois ministres : MM. Clemenceau, Pichon et le général Picquart. Le ministre de la marine fera peut-être aussi partie du voyage.

En rentrant à Toulon, l'escadre a rencontré, au large du cap Benat, une goélette en détresse venant du Brésil. L'équipage avait passé 140 jours en mer et avait enduré les plus terribles privations.

L'usine Krupp, d'Essen, a décidé d'accorder une subvention annuelle de 10.000 marks à l'Université de Göttingen, pour favoriser les recherches sur la télégraphie sans fil.

Le gouvernement turc a décidé de garder à son service les officiers français, italiens ou anglais qui étaient pourvus d'un poste dans la gendarmerie macédonienne.

Mardi soir, salle Wagram, les camelots du roy se sont réunis en un meeting pour célébrer la gloire immense des jeunes manifestants de la Sorbonne. De violents discours ont été prononcés contre la République.

Les obsèques de M. Benezech, député de l'Hérault, ont été célébrées à Montpellier mardi. Les cendres du défunt contenues dans une urne de métal, elle-même enfermée dans un coffre de chêne, ont été portées au cimetière où des discours ont été prononcés.

## CHRONIQUE LOCALE

### La question des tramways du Lot

DEVANT LE CONSEIL GÉNÉRAL

DEUXIÈME ARTICLE  
(Suite)

5<sup>e</sup> ligne. — Saint-Céré à Castelnau, par Gramat, Labastide, Lauzès, Vers, Lamadeleine et Castelnau. Cette ligne ne suit pas, de Saint-Céré à Gramat, le même itinéraire que la ligne du programme de 1906 qu'elle remplacerait. De ce fait, nous devons déduire du nombre des communes intéressées : Bannes, Saint-Paul-de-Vern, Latouille, Molière, Lacamdoorcet, Terrou, Leyme, Espeyroux, Aynac, Rueyres ; nous devons, en outre, ne compter Saint-Céré que pour sa 1/2 population, à cause de l'existence des autres lignes ; de ces restrictions il résulte que la population intéressée aura son chiffre diminué de 9.393 habitants ; d'un autre côté celui-ci doit être augmenté de la population des communes de Saint-Médard, Loubressac, Saint-Jean-Lespinasse, Autoire, Padirac, soit de 2.779 habitants.

Nous avons donc pour la ligne n<sup>o</sup> 5 : Population intéressée : 31.107 habitants. Longueur de la ligne : 98 kil.

La recette brute probable, par kil. et par an, sera :

$$\frac{31.107}{98} \times 6,5 = 1.960 \text{ francs.}$$

6<sup>e</sup> ligne. — Figeac à Cahors, par Conduché et la vallée du Celé. Communes intéressées : Bouziès (1/2), Cabrerets (1/2), Sauliac, Orniac, Blars, Marcihac, Saint-Chels, Saint-Sulpice, Brengues, Sainte-Eulalie, Corn, Bousac, Camboulié, Bèluer, Figeac (1/3). Population intéressée : 7.326. Longueur de la ligne : 51 kil.

Recette brute probable par kil. et par an :

$$\frac{7.326}{51} \times 6,5 = 942 \text{ francs.}$$

7<sup>e</sup> ligne. — De Cahors à Limogne, par Conduché avec embranchement sur Villefranche et Cuylus. Ce tracé est mal spécifié ; nous supposons qu'il s'agit d'une ligne Conduché à Limogne, simplement. Le chemin qui paraît le plus court de Limogne à Conduché est le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 23 a de Limogne à Grégois. La carte indique, en ce point, un bac, sur le Lot. Les communes intéressées seraient : Bouziès (1/2), Cabrerets (1/2), Saint-Cirq (1/2), Grégois (1/2), Lugagnac (1/2), Limogne, Promilhanes.

Population intéressée : 3.130. Longueur de la ligne : 15 kil.

Recette brute probable par kil. et par an :

$$\frac{3.130}{15} \times 6,5 = 1.352 \text{ francs.}$$

8<sup>e</sup> ligne. — Saint-Céré-Bagnac. Voir 2<sup>e</sup> ligne du programme de 1906.

9<sup>e</sup> ligne. — Par Saint-Céré, Latronquière, Gorses, Saint-Médard, Montet et Bouxal, La Vitarelle, Sainte-Colombe, Cardaillac, Fourmagnac.

Cette ligne se dériverait à Latronquière, de la ligne Saint-Céré-Bagnac et rejoindrait la ligne Saint-Céré-Figeac entre Fons et Camburat.

Communes intéressées : Latronquière (1/2), Senaillac (1/2), St-Médard, Terrou, Montet et Bouxal, Gorses (1/2) Sabadel (1/2), Labathude, Ste-Colombe, St-Bressou, Cardaillac, St-Perdoux, Fourmagnac, Fons (1/2), I-sèps (1/2), Camburat (1/2), Lissac (1/2), Planioles (1/2).

Population intéressée : 7.114 habitants. Longueur de la ligne : 22 k.

Recette brute probable, par kil. et par an :

$$\frac{7.114}{22} \times 6,5 = 2.099 \text{ francs.}$$

Nous avons, maintenant, tous les éléments pour faire la comparaison entre les recettes brutes probables du réseau proposé en 1906 et celui proposé à la dernière réunion du Conseil général.

Nous donnons, ci-dessous, un tableau comparatif des recettes brutes probables des diverses lignes proposées en 1905 et en 1909 ; dans la première colonne, la désignation des lignes ; dans la 2<sup>e</sup> colonne, la recette brute probable, par kilomètre et par an ; dans la 3<sup>e</sup> colonne, le classement proposé par les auteurs des projets ; dans la 4<sup>e</sup> colonne, le classement d'après la recette brute probable.

| DÉSIGNATION DES LIGNES   | Recette brute probable par kilomètre et par an | Classement proposé | Classement d'après la recette brute probable |
|--|--|--------------------|--|
| PROGRAMME DE 1905 Réseau réalisable immédiatement.             |  |                    |  |
| 1 <sup>e</sup> L. — St-Céré à Castelnau.                       | 2.106  | 1 <sup>re</sup>    | 3 <sup>e</sup>                               |
| 2 <sup>e</sup> L. — St-Céré à Bagnac par Latronquière          | 2.499  | 2 <sup>e</sup>     | 1 <sup>re</sup>                              |
| 3 <sup>e</sup> L. — St-Céré à Figeac par Lacapelle-Mar...      | 2.085  | 3 <sup>e</sup>     | 5 <sup>e</sup>                               |
| 4 <sup>e</sup> L. — St-Céré à Gourdon par St-Germain           | 2.476  | 4 <sup>e</sup>     | 2 <sup>e</sup>                               |
| 5 <sup>e</sup> L. — Gourdon à Castelnau par Salviac et Cazals. | 2.080  | 5 <sup>e</sup>     | 6 <sup>e</sup>                               |
| 6 <sup>e</sup> L. — St-Martin-Labouval à Limogne.              | 1.897  | 6 <sup>e</sup>     | 8 <sup>e</sup>                               |

PROGRAMME DE 1909 (Nous indiquons, plus bas, les lignes que les crédits votés permettent de construire.)

|  |       |                 |                 |
|--|-------|-----------------|-----------------|
| A. — Gourdon-Castelnau par Cazals et Salviac.        | 2.080 | 1 <sup>re</sup> | 6 <sup>e</sup>  |
| Dérivation Cazals-Fumel.                             | 1.284 | 2 <sup>e</sup>  | 12 <sup>e</sup> |
| R. — St-Céré à Figeac par Lacapelle.                 | 2.085 | 3 <sup>e</sup>  | 5 <sup>e</sup>  |
| C. — St-Céré à Gourdon par Gramat.                   | 1.631 | 4 <sup>e</sup>  | 9 <sup>e</sup>  |
| Dérivation sur Souillac par Payrac.                  | 1.326 | 5 <sup>e</sup>  | 11 <sup>e</sup> |
| D. — Gourdon au Bourg.                               | 989   | 6 <sup>e</sup>  | 13 <sup>e</sup> |
| E. — St-Céré à Cahors par Cahors (nouveau tracé).    | 1.990 | 7 <sup>e</sup>  | 7 <sup>e</sup>  |
| F. — Figeac à Cahors par Conduché et vallée du Celé. | 942   | 8 <sup>e</sup>  | 14 <sup>e</sup> |
| G. — Cahors à Limogne par Conduché.                  | 1.352 | 9 <sup>e</sup>  | 10 <sup>e</sup> |
| H. — St-Céré à Bagnac par Latronquière.              | 2.490 | 10 <sup>e</sup> | 1 <sup>re</sup> |
| I. — St-Céré à Figeac par Latronquière.              | 2.000 | 11 <sup>e</sup> | 4 <sup>e</sup>  |

Nous nous contentons de signaler que les lignes classées 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> par la Société des tram occupent les 6<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> rangs, pour le trafic probable, tandis que les lignes classées dernière et avant-dernière occupent le 4<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> rang. Un coup d'œil d'ensemble sur le tableau convaincra le lecteur que nous avons tenu la promesse que nous faisons en tête de ce deuxième article de démontrer que le programme de 1909 ne répondait pas aux besoins du trafic.

Le programme de 1905. (voir en tête du tableau ci-dessus), peut être réalisé immédiatement avec les ressources disponibles et les ressources votées.

Nous allons voir quelle partie du programme de 1909 peut être réalisée avec ces mêmes ressources, il ne faut pas espérer ni désirer que de nouveaux crédits soient immédiatement votés ; nous supposons qu'on construise les lignes dans l'ordre proposé par la Société qui demande la concession.

A la session d'août 1905, l'ingénieur en chef démontrait que le département pouvait construire, grâce à la subvention de 50 0/0 de l'Etat, pour 8.550.000 francs de lignes environ ; cette dépense permettrait l'exécution des 5 premières lignes du programme, lignes d'une longueur totale de 265 kilomètres environ. Le vote de 2 centimes additionnels — ces centimes ont été votés en janvier — permettait

d'amortir le matériel roulant estimé à 5 200 francs par kilomètre.

Pour établir le coût des lignes du nouveau programme, nous prendrons les prix établis, pour le programme de 1905, dans les régions correspondantes.

Le tableau ci-dessous indique que l'exécution des 5 premières lignes prévues au programme de 1909 absorbera 9.260.000 francs soit 700 000 fr. de plus que les 5 premières lignes du programme de 1906 et environ 400.000 francs de plus que l'exécution de tout le premier réseau de 1905. D'autre part, les 5 premières lignes du programme de 1909 ayant une longueur de 300 kilomètres contre 265 au programme de 1905, les 2 centimes additionnels votés ne permettraient pas d'amortir le coût du matériel roulant fixé à 5.200 francs par kilomètre. Admettons que ces 5 premières lignes peuvent être construites. La dépense est détaillée dans le tableau ci-dessous.

| DÉSIGNATION des lignes.                   | Longueur de la ligne. | Coût des lignes par kilomètre. | Coût total. |
|---|-----------------------|--------------------------------|-------------|
| A. — Gourdon à Castelnau.                 | 41 <sup>600</sup>     | 33.000                         | 1.372.800   |
| Dérivation Cazals à Fumel.                | 27.700                | 33.000                         | 914.100     |
| B. — St-Céré à Figeac.                    | 33.600                | 30.500                         | 1.024.800   |
| C. — St-Céré à Gourdon par Gramat.        | 22.000                | 28.000                         | 616.000     |
| Dérivation sur Souillac par Payrac.       | 22.000                | 28.000                         | 616.000     |
| D. — Gourdon au Bourg.                    | 56.000                | 30.000                         | 1.680.000   |
| E. — St-Céré à Castelnau (nouveau tracé). | 98.000                | 31.000                         | 3.038.000   |
|   |                       | 300.900                        | 9.261.700   |

Le rapprochement de ce tableau avec celui donné plus haut nous permet de constater que le classement accepté, dans la dernière réunion du Conseil général, permettrait de construire seulement des lignes qui, au point de vue du rapport brut probable, se classent : 6<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>. Aucune des lignes occupant les cinq premiers rangs, au point de vue du trafic, ne pourrait être construite. Dans notre prochain article, nous examinerons la répartition des lignes par arrondissement et nous déduirons de ce que nous venons d'exposer le programme dont l'exécution, possible avec les ressources dont peut disposer le département, nous paraîtra le mieux répondre aux besoins de la population du Lot.

(A suivre).  
Adolphe GRATACAP,  
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'électricité,  
Maître de Montredon.

## CAHORS

### Votes de nos députés

Sur la fixation d'une séance mardi et jeudi, nos députés ont voté :

Pour : MM. Bécays et Malvy.  
Contre : M. Munin-Bourdin.

Par 270 voix contre 251, la Chambre a rejeté la proposition.

Dans le scrutin sur l'ensemble de l'article 98 du projet relatif à l'impôt sur le revenu, — article dont faisait partie l'amendement Magniaudé, adopté d'abord par la Chambre, puis repoussé sur la demande du gouvernement, — les votes de nos députés se sont répartis comme suit :

Contre : MM. Bécays et Malvy.  
M. Munin-Bourdin s'est abstenu.  
La Chambre a rejeté.

## Le moins d'effort possible !

Ainsi que nous le mentionnons ci-dessus, des députés voulant en finir le plus tôt possible avec la discussion de l'impôt sur le revenu, demandaient que la Chambre siégeât mardi et jeudi matin.

Nos amis, les distingués députés des arrondissements de Figeac et de Gourdon, Bécays et Malvy, donnèrent leur approbation à cette proposition.

Ce ne fut pas l'avis de M. Munin-Bourdin, l'élu des cléricaux de l'arrondissement de Cahors.

Il est vrai qu'il n'a pas été seul — il faut lui rendre cette justice — à refuser de travailler quelques heures de plus : la majorité a été de son avis, ce qui ne veut pas dire que la décision prise soit des meilleures.

M. Munin-Bourdin se déclare ainsi partisan au moindre effort.  
Bah ! encore quelques mois à sé la cotter douce et puis l'on verra, dit-il. Pourquoi diantre, se faire du mauvais sang !

Et l'élu des cléricaux de l'arrondissement de Cahors, durant ces 2 jours de repos, battra la semelle sur l'asphalte des boulevards de Paris.

S'il songeait à rembourser les 82 francs qu'indûment il touchera durant ces deux jours, s'il disait : « Je refuse de travailler, donc je refuse d'être payé », il n'y aurait que moitié mal. Mais non ; il ne fera rien, par ce qu'il ne veut rien faire et il touchera quand même les bonnes pépètes.

C'est la théorie du moindre effort proclamée et mise en pratique par notre provisionnaire : charmante théorie, comme on le voit, et qui lui rapporte.

Le travail, c'est la liberté, dit-on : ce n'est pas vrai, déclare l'élu des cléricaux de l'arrondissement de Cahors : la liberté, c'est d'aller partout, excepté là où il y a du travail à faire. Et puis travailler le matin, en cette saison, c'est dur ; il vaut mieux faire la grasse matinée.

Les électeurs seront difficiles s'ils n'admettent pas d'aussi bonnes raisons.

LOUIS BONNET.

## Radical !!!

Nous lisons dans la *Dépêche* de ce jour :

« Parmi les députés qui se sont abstenus dans le vote de l'amendement Magniaudé, figurent 24 radicaux. »

Et parmi ces 24 radicaux est compris M. Munin-Bourdin !

M. Munin-Bourdin radical ? Voilà l'évolution faite. C'est à la mode. Qu'en pensent les évolutionnaires et le *Quercinois* ?

### Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral en date du 2 mars, Mme Buzack, institutrice titulaire du Lot, en congé, est nommée institutrice titulaire à Blanzaguet (Pinsac), en remplacement de Mme Lavergne, en congé.

### Compagnie d'Orléans

M. Sudre, inspecteur de la Compagnie d'Orléans, en résidence à Figeac, est nommé à Tours ; il est remplacé à Figeac par M. Lemaire, inspecteur à Brive.

### Banque de France

Dans le compte rendu de l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque de France qui a eu lieu à Paris, nous relevons la partie relative à la succursale de Cahors.

D'après le tableau comparatif du montant des opérations de la Banque pendant les années 1907 et 1908, le

montant des opérations (effets escomptés) s'élève à 3 148 700 fr. : le montant des opérations (effets au comptant, avances, billets à ordre, chèques, opérations sur matières d'or, négociations d'effets, etc.) s'élève à 6 670.000 fr.

Soit au total 9 818.700 fr. Le résultat des opérations donne un bénéfice de 6.021 fr.

### Bourses d'enseignement secondaire

Les sessions d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges (garçons et filles) et dans les cours secondaires de jeunes filles, s'ouvriront dans tous les départements, pour les garçons, le jeudi 1<sup>er</sup> avril prochain ; pour les jeunes filles, le jeudi 22 avril. Les inscriptions sont reçues à la préfecture du 1<sup>er</sup> au 25 mars 1909.

### Pour les sinistrés de Messine

Les souscriptions ouvertes et versées à la Banque de France de Cahors pour venir en aide aux victimes du cataclysme sud-italien s'élèvent à la somme de 404 fr. 30.

Les versements reçus se décomposent ainsi :

|   |            |
|---|------------|
| Compagnie des Avoués de Cahors.             | 30 fr.     |
| Ordre des Avocats de Cahors.                | 85 —       |
| Lycée Gambetta.                             | 20 —       |
| Collège des jeunes filles.                  | 34 fr. 05  |
| Commission municipale des fêtes de charité. | 235 fr. 25 |
| Total.                                      | 404 fr. 30 |

### Postes et télégraphes

Un concours pour le recrutement de dames employées aura lieu les 6 et 7 mai prochain, au chef-lieu de chaque département.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 600.

Peuvent y prendre part les postulantes sans infirmités, ayant une taille de 1 m. 50 au minimum, âgées de 18 ans au moins ou 6 mai 1909 et de 25 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 1909.

Par exception, la limite d'âge est reculée pour les aides, d'une durée égale à celle de leurs services en cette qualité, sans pouvoir dépasser 35 ans au 1<sup>er</sup> janvier 1909.

Aucune demande de dispense ne sera prise en considération.

Les candidates devront se présenter en personne et sans retard au directeur des Postes et des Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur fournira tous les renseignements utiles et leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 10 avril au soir.

### Dépôt de remonte

#### AVIS IMPORTANT

Seuls seront admis aux présentations réservées aux élèves les animaux qui auront été inscrits six mois à l'avance au bureau du Dépôt de remonte. Cette inscription sera faite par le commandant du Dépôt sur un registre *ad hoc* indiquant le nom du propriétaire, le signalement du cheval, son origine, et le numéro de la carte d'origine. Ce numéro est placé en haut et à gauche de la carte.

### Deuxième partie

#### I

#### Fernande

Pendant que M. de Compans prenait ces habiles résolutions, des faits d'un autre ordre s'accomplissaient dans l'hôtel des Champs-Élysées, où nous avons laissé Franck au moment où il venait de découvrir une partie du secret de sa mystérieuse protectrice.

Une femme !... il savait que c'était une femme !

Elle était là devant lui, la poitrine découverte et, sous la fine batiste qui les voilait à peine, il devinait les formes d'une délicatesse et d'une grâce inouïes.

C'était une femme !

Tout son sang reflua vers son cœur, et il sentit comme un frémissement parcourir ses membres.

Toutefois la jeune femme était évanouie ; son état réclamait des soins intelligents et prompts. Franck revint bien vite à la réalité, et, en sa qualité de docteur, il songea aussitôt à employer tous les moyens pour la rappeler à la vie.

Il mouilla ses tempes d'eau fraîche, versa sur les lèvres quelques gouttes d'un cordial salubre, et dégagea d'avantage encore sa poitrine trop comprimée dans ses vêtements d'homme.

(A suivre).

## LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE

### Première partie

#### X

#### Résolution

— Mais pourquoi cela ? Aucun danger ne nous menace.

Pascal remua la tête et fronça le sourcil.

— J'ai tué un homme, j'ai des remords.

— Toi ! interrompit M. de Compans. Pascal commença un ricanement.

— Est-ce que vous m'en croyez incapable ? ajouta-t-il ironiquement.

— Mais cet homme ?

— C'était mon frère.

— L'autergiste de la rue Saint-Jacques ?

— Précisément.

— Et il habitait la Cité Doré peut-être ?

— Qui vous l'a dit ?

M. de Compans eut un éclair dans les yeux ; son front s'était mouillé d'une sueur glaciale. Pascal le considérait avec stupéfaction.

— Oh ! le doigt de Dieu !... poursuivait le banquier d'une voix étranglée, le doigt de Dieu !... Pascal, nous sommes perdus !

— Mais vous avez donc appris quelque chose ?

— Tout ! tout... Là... tout à l'heure, on m'a raconté cet assassinat.

— Qui le connaît ?

— La fille d'André.

— Fernande ?

— Elle est à Paris.

Pascal chancela et se retint au chambranle de la cheminée pour ne pas tomber.

Il y eut un silence.

Silence terrible, pendant lequel les deux coupables échangeaient un regard chargé de terreur et d'épouvantes sans nom.

Pascal revint, le premier, au sentiment de la réalité ; il frappa violemment le sol de son soulier ferré, et, serrant sa poitrine de ses deux bras nerveux, il se mit à parcourir la chambre à pas rapides.

— Elle ! à Paris... balbutia-t-il d'une voix mal contenue et qui éclatait de temps à autre en imprécations ; la misérable !... Ah ! elle est bien la fille de son père, celle-là ! elle nous a trahis... elle veut nous perdre ! Elle s'est liée avec les autres !... Mille millions de tonnerres ! qu'elle y prenne garde ! oui... car il pourrait lui en coûter cher

de jouer ce jeu là.

Pascal était défiguré par la colère et la fureur. Une écume blanchâtre sortait au bord de ses lèvres crispées ; une rougeur subite avait coloré ses joues, ses yeux s'étaient injectés de sang.

C'était la première fois que le banquier le surprenait dans un tel accès de violence. Il eut presque peur de lui et voulut le rappeler à la modération.

— Tais-toi, Pascal, dit le banquier on pourrait l'entendre.

— Que je me taise ! cria Pascal, et pourquoi donc, si il vous plaît ! Ne sommes-nous pas perdus ? Elle sait tout maintenant, elle va se venger ; à cette heure même, peut-être est-elle déjà chez le procureur du roi ! Ah ! malédiction sur nous ! monsieur de Compans ; car elle n'est pas seule... la malheureuse ! et elle va entraîner avec elle tous ceux qui s'acharnent aujourd'hui à notre perte.

Le banquier jeta à l'Auvergnat un regard éfarré.

— De qui veux-tu parler ? demanda-t-il.

— Le fils...

Pascal était atterré ; M. de Compans se plongeait dans un abîme de pensées qui toutes le ramenaient vers le passé.

Tout à coup le banquier bondit de son siège avec un cri.

On eût dit qu'un ressort invisible le rejetait violemment du fauteuil, et il

courut arracher Pascal à sa torpeur et à son affaiblissement.

— Qu'y a-t-il ? demanda ce dernier interdit.

En conséquence, MM les éleveurs, à l'exception des naisseurs, qui désiraient présenter des chevaux de 3 ans 1/2, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1908, devront les faire inscrire six mois à l'avance.

Tout éleveur empêché de présenter lui-même son cheval doit faire remettre au Président du Comité par son mandataire une autorisation lui donnant tout pouvoir pour présenter et signer le mandat.

Pour les chevaux de 5 à 8 ans, présentés dans un bon état de conservation et qui seront acceptés, le Comité tiendra compte dans la fixation des prix des qualités de résistance acquises par l'avoine et du degré de préparation à la mise en service immédiate de l'animal.

MM. les propriétaires et éleveurs qui auraient besoin de renseignements sont priés de les adresser au Commandant, qui se tiendra à leur disposition, soit avant, soit après les achats.

L'achat n'est définitif qu'après l'examen du cheval à l'écurie du Dépôt ou du corps où il sera envoyé directement. Indépendamment des vices rédhibitoires prévus par la loi du 2 août 1884, tout vendeur qui livre un cheval au comité d'Aurillac, le garantit pour les cas spéciaux énoncés ci-dessous :

**Affections des Yeux, Cryptorchidie.**  
Lorsqu'un cheval reconnu atteint d'un vice rédhibitoire sera rendu au vendeur, ce dernier n'aura aucune action contre l'Etat si l'animal porte au sabot une marque au fer chaud, s'il a été castré, ou si la carte d'origine porte le timbre du dépôt.

#### Vente de Cahors

Voici l'état officiel des animaux de boucherie abattus pendant le mois de Février 1909 pour la consommation de Cahors :

|          |     |        |        |        |
|----------|-----|--------|--------|--------|
| Bœufs,   | 79  | pesant | 54.767 | kilos. |
| Vaches,  | 17  | —      | 8.230  | —      |
| Moutons, | 577 | —      | 17.849 | —      |
| Veaux,   | 105 | —      | 11.471 | —      |
| Porcs,   | 20  | —      | 3.500  | —      |
| Total,   | 798 | —      | 95.817 | —      |

Chevaux et mulets, 11 ; ânes, 2.

#### La neige

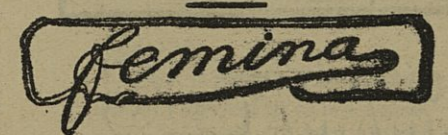
La température que nous subissons est de plus en plus rigoureuse et les bulletins météorologiques ne font guère prévoir le beau temps avant le 20 mars.

La neige est tombée à gros flocons à Cahors et dans les environs durant la matinée de mercredi ; dans la journée, la pluie s'est mise de la partie.

Jeudi matin, les Cadurciens ont eu à leur réveil, la désagréable surprise de voir tomber encore les blancs flocons.

Le froid est vif.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C<sup>o</sup>



Sommaire du N° 125 du 1<sup>er</sup> Mars  
Couverture : M. Edmond Rostand.  
Frontispice : MM. Stephen Pichon dans leur salon du Quai d'Orsay.

Dans l'intime de l'auteur de Chantecler par Hélène Avryl.

Une parisienne au pays noir, par Nicole Odry.

Provinciales et Parisiennes, par Marcel Prévost.

Ce que disent les pièces : La Grâce, par Mme Catulle Mendès.

Le mois musical : Notes sur des notes, par Reynaldo Hahn.

La vie en beauté, par Daniel Lesueur.

Une noce chère dans le sud de l'Afrique. Mes débuts, par Juliette Dietz Monnin.

Le Schall reviendrait-il à la mode ? par Flossie.

Un soir en Méditerranée (gravure).

La Mode et les Modes, par Marie Anne l'Heureux.

La Boucle, conte inédit de Paul Acker.

Le choix d'une carrière, une enquête de Femina, par Colette Yver.

A propos de la mort de Catulle Mendès : sa plus récente pièce de vers : « Nick ».

Notre fête de la poésie : Notre 7<sup>e</sup> Tournoi de poésie, par Hélène Avryl.

Les Bavardages de Françoise.

Le Bloc-Notes de Femina.

Le bureau de Madams, par Flossie.

La Valse sur la glace à Chamonix.

Rosette, ou l'amoureuse conspiration (suite), par André de Lordo, et Funck Brentano.

Le 15 mars paraîtra un numéro sensationnel de Femina : Modes de printemps et d'été.

Retenez-le dès à présent chez votre libraire.

## NOS DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 3 Mars, 1 h. 30 s.

### Conseil des ministres

MM. Clemenceau et Pichon ont conféré dans la matinée.

### Dans les Balkans

La réponse de la Serbie à la démarche de la Russie doit être notifiée aujourd'hui. On croit qu'elle sera favorable.

### Vandalisme

Les camelots du Roy sont allés, cette nuit, dans le jardin du Luxembourg et ont maculé la statue de Scheurer-Kestner.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 4 Mars, 1 h. 37 s.

### Serbie et Russie

La réponse de la Serbie à la proposition de la Russie a été remise hier soir au ministre de Russie à Belgrade.

Dans cette réponse, la Serbie affirme ses intentions pacifistes et déclare qu'elle ne réclame aucune compensation économique. Elle remet son sort aux puissances si celles-ci reconnaissent l'annexion de la Bosnie.

### AGENCE FOURNIER

### Arrondissement de Cahors

#### Cahors

Foire du 27 février. — Notre foire mensuelle de samedi dernier fut très importante. Les marchés abondamment approvisionnés, avaient attiré beaucoup de monde. Voici les cours pratiqués :

Halle aux grains. — Blé, de 17 à 18 fr. ; maïs, de 12 à 13 fr. ; seigle, de 14 à 15 fr. ; avoine, de 10 à 11 fr. ; fèves, de 8 à 9 fr. ; haricots, de 15 à 18 fr. ; pommes de terre, de 4 à 5 fr., le tout l'hectolitre.

Marché à la volaille. — Vente active. Poulardes, de 6 à 8 fr. ; poules, de 5 à 6 fr. ; gros poulets, de 4 à 5 fr. ; poulets ordinaires, de 3 à 4 fr. ; pintades, de 5 à 6 fr. ; dindes, de 13 à 14 fr. ; canards, de 8 à 9 fr. ; pigeons, de 1 fr. 50 à 2 fr. ; lapins domestiques, de 4 à 5 fr., le tout la paire ; œufs, de 1 fr. à 1 fr. 10 la douzaine.

Marché aux moutons. — Bien approvisionné. Brebis d'élevage, de 40 à 45 fr. ; brebis avec couple, de 50 à 55 fr. ; brebis communes, de 30 à 35 fr. ; brebis ordinaires, de 25 à 30 fr. ; moutons de première qualité, de 45 à 48 fr. ; moutons communs, de 30 à 38 fr. ; moutons ordinaires, de 25 à 30 fr. ; agneaux, de 18 à 25 fr., le tout la pièce.

Porcins aux bestiaux. — Grande quantité de bêtes amenées. Nombreuses affaires traitées. Bœufs de premier attelage, de 1.100 à 1.200 fr. ; bœufs ordinaires, de 950 à 1.150 fr. ; bœufs communs, de 700 à 800 fr. ; bouvillons, de 550 à 650 fr. ; vaches, de 700 à 800 fr. ; veaux, de 300 à 400 fr., le tout la paire.

Viande de boucherie. — Bœufs de première qualité, de 41 à 42 fr. ; deuxième qualité, de 38 à 40 fr. ; moutons, première qualité, de 40 à 42 fr. ; deuxième qualité, de 39 à 40 fr. ; veaux, de 42 à 45 fr., le tout les 50 kilos.

Marché aux porcs. — Baisse sensible sur les porcs gras. Première qualité, de 48 à 50 fr. ; deuxième qualité, de 45 à 47 fr., le tout le quintal de 50 kilos, poids vif.

Porcs d'élevage, de 40 à 46 fr. ; jeunes porcs, de 25 à 30 fr., le tout la pièce.

La truie s'est vendue de 8 à 10 fr. le kilo.

Jardinage. — Beaucoup de légumes. Vente active à des prix assez élevés.

#### Frayssinet-le Gélat

Foire. — La foire du 1<sup>er</sup> mars a été très importante. Il y avait beaucoup de bœufs d'attelage et autres, il s'en est vendu énormément à des prix très élevés. Il y avait beaucoup de moutons qui se sont vendus également. La foire était bien approvisionnée.

Un sanglier tué. — Ces jours derniers, vers trois heures, le docteur Duc, venant de voir, chez M. Mazières, un jeune enfant malade, fut rejoint par M. Maroucesse, accompagné de son excellent chien, qui lui annonça qu'un énorme sanglier s'était remis dans un fourré voisin.

M. Condamine, qui s'était joint à eux, était armé d'un fusil chargé de chevrotines.

Arrivés près du fourré où se trouvait l'animal qui, en entendant arriver les chasseurs, en sortit aussitôt. M. Condamine, visant bien, l'abattit de deux coups.

Cette bête magnifique, un solitaire, pesait 104 kilos.

#### Puy-l'Evêque

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret, la mort de M. Labrande, le mari de notre sympathique directrice des postes, décédé mardi matin, à l'âge de 53 ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Le défunt laisse parmi tous ceux qui l'ont connu ou approché, d'unanimes regrets.

En cette douloureuse circonstance, nous prions toute cette famille si cruellement frappée, de vouloir bien recevoir nos plus sincères condoléances.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

A l'instruction. — Nous avons annoncé, dans un précédent numéro, que, dans une descente de police opérée dans les locaux du patronage, M. Pédoussaud, commissaire, avait dressé procès-verbal contre diverses personnes pour infraction aux lois sur les associations et sur les loteries.

Les inculpés sont au nombre de neuf, parmi lesquels M. Chambon, aumônier de la Sainte-Famille.

Les huit autres sont des jeunes gens de 15 à 20 ans.

Ils sont cités pour vendredi à comparaître devant M. le juge d'instruction.

Probité. — Dimanche matin, M. Antonin Chézarin, serrurier et débitant de vins, rue du Pin, a trouvé sur la voie publique une certaine somme d'argent plié dans un morceau de papier. Il s'est empressé d'en faire la déclaration au bureau de police et tient sa trouvaille à la disposition de son légitime propriétaire.

Etat civil du 27 février. — Naissances : 3 garçons et 1 fille.

Décès : Henry Delort, 82 ans, médaille militaire, rue de Colomb ; Gérard Arnagol, 79 ans, à l'hospice ; André Teysède, 79 ans, rue du Paits-Sainte-Marie ; Marie-Pauline Simon, 51 ans, rue Saint-Thomas ; Jeanne Delcor, 70 ans, rue d'Anjou ; Antoine Cayla, 79 ans, à l'hospice ; Dominique-Albert Négrié, 66 ans, faubourg Saint-Martin ; Suzanne-Marie-Louise-Gabrielle Asfaux, 3 ans, rue d'Anjou ; Victoire Chartrou, 86 ans, faubourg du Pin ; Guillaume Raygasse, percepteur, 59 ans, quai Legendre ; Marie Réveillac, 74 ans, à l'hospice ; Felicie Lacombe, 50 ans, rue du Pin ; Mélanie Montillet, 65 ans, rue du Paits-Sainte-Marie ; Guillaume Canet, 76 ans, rue Caviale ; Marie Mérican, 87 ans, faubourg Saint-Martin ; Antoine Carrayrou, 54 ans, à Loudien ; Marie-Lucienne-Georgette Cénac, 16 ans, rue du Consulat ; Mélanie Cavarroc, 71 ans, à l'hospice ; Marie Lacombe, 67 ans, institutrice en retraite, rue Bontarie ; Marie Latapie, veuve Jacquinet, 62 ans, rue Caviale.

Station de haras. — La station des haras de notre ville pour le monte de 1909, qui a commencé le 1<sup>er</sup> mars, est composée des quatre beaux étalons suivants :

1. Trillon, demi-sang anglo-normand.
2. Baby ex-Bambino, demi-sang anglo-normand.
3. Boveron ex-Boberneau, demi-sang du Midi.
4. Yokohama II, pur sang arabe.

M. Dupuy, chef de la station.

Nos remerciements à M. le directeur du dépôt de Villeneuve-sur-Lot, qui a très bien compris les desiderata de notre circonscription.

#### Cajarc

Caserne de gendarmerie. — Une municipalité vraiment soucieuse des intérêts dont elle a la garde, doit songer, non seulement à ne point les laisser périr, mais encore et surtout elle se doit à elle-même d'augmenter, si possible, le domaine immobilier public et d'accroître ses ressources d'une façon réfléchie et raisonnée, par un accroissement progressif du capital communal dont les revenus annuels profitent à la masse commune.

Dans cet ordre d'idées nous sommes amenés à signaler aujourd'hui, à l'attention publique que la construction d'une caserne de gendarmerie, aux frais de la ville, serait à tous points de vue une affaire excessivement avantageuse pour la collectivité des individus que personifie l'être moral que l'on désigne sous le nom de commune.

La caserne actuelle on le sait, est reconnue depuis longtemps notoirement insuffisante et peu en harmonie avec les exigences de l'hygiène et du confort modernes. Le département paye actuellement une location annuelle de 1.600 fr. qu'il n'hésiterait pas à porter à 1.800 fr. et même à 2.000 fr. si on lui proposait un local « ad hoc » où il put installer convenablement et d'une manière définitive, nos braves gendarmes.

Pourquoi la commune de Cajarc, ne ferait-elle pas pour son compte une spéculation, en tous points avantageuse pour elle, en décidant d'ores et déjà la construction d'une caserne dont elle-même percevrait la location ?

Aucune objection sérieuse ne peut être soulevée à l'encontre d'un projet bien digne de retenir l'attention de nos édiles. Cela ne grèverait en rien notre budget communal, ni n'atteindrait en aucune façon les contribuables. En effet, en ne tablant même, que sur une location annuelle de 1.800 fr. cette dernière somme serait plus qu'amplement suffisante pour gagner un emprunt au Crédit Foncier de 45 à 50.000 fr. et on nous accordera sans peine, qu'à ce prix on pourrait édifier une caserne bien acceptable qui ne détonnerait point parmi nos monuments publics. D'autre part, une fois l'emprunt amorti, sans bourse délier, qu'elle excellente source de revenus ainsi créée au profit de la commune ; que de belles et bonnes choses les municipalités à venir pourraient entreprendre aux dépens de cette somme qui

tomberait annuellement, bien net, dans l'escarcelle communale !

Souhaitons donc que cette idée recueille l'approbation générale et que sa réalisation soit prise à cœur par ceux auxquels il incombe de la faire aboutir.

#### Saint-Céré

Les tramways. — La réunion des actionnaires de la ligne du tramway de Saint-Céré à la gare de Bretenoux-Biars, a eu lieu ces jours derniers.

Après la lecture du mémoire contenant les desiderata des actionnaires et du public concernant le fonctionnement de cette ligne, M. Murat, maire et conseiller général, a bien voulu donner des explications sur le vote de principe du Conseil général, émis dans sa séance du 5 janvier dernier, concernant la construction d'un réseau départemental de tramways dans le Lot et exposer à l'assemblée que, dans le classement provisoire des lignes de ce réseau, trois lignes surtout intéressent directement notre région.

La première, celle de Saint-Céré à Figeac, par Leyme, Lacapelle-Marival, le Bourg, Fons, Camburat, Lissac et Ceint-d'Eau, paraît être acquise d'ores et déjà ; elle relie de nombreuses communes à leur chef-lieu d'arrondissement ; elle a été portée en tête du réseau de première urgence.

Vient ensuite la ligne de Saint-Céré à Bagnac par Latronquière, ou avec variante par Gorse, Sainte-Colombe, Cardaillac et Figeac.

Malgré le très grand intérêt qu'offrirait cette ligne pour Saint-Céré et pour tout le Haut-Quercy, nous doutons fort, malheureusement, qu'elle soit portée en première urgence ; on lui reproche, en effet, les difficultés de sa construction et, conséquemment, son prix kilométrique élevé, etc. Elle paraît manquer surtout au Conseil général d'une majorité nécessaire pour être votée.

Enfin vient, en troisième lieu, la ligne de Saint-Céré à Castelnau, par Autoire, Padirac, Gramat, Labastide Murat, Leuzès, Vers, Lamadeleine et Cahors.

Cette ligne est la grande artère du réseau départemental, qu'elle traverse dans son entier, du nord au sud, et aussi dans sa plus grande largeur.

Elle offre tous les caractères d'utilités les plus grands et les plus incontestables, non seulement pour Saint-Céré, qui est son point terminus obligé, mais encore pour un très grand nombre de communes et de chefs-lieux de canton qu'elle relie d'abord entre eux puis avec Cahors. De plus elle aboutit aussi, et ce n'est pas là son moindre avantage, au réseau des tramways de la Corrèze en construction, par la ligne déjà construite, allant de Saint-Céré à Bretenoux.

Cette ligne était la première à construire dans le réseau projeté en 1906. Nous devons avoir le ferme espoir, dit M. le maire, qu'elle sera maintenue intégralement dans le réseau de première urgence. C'est ce que nous devons tous réclamer avec instance, c'est ce à quoi M. Murat dit qu'il s'emploiera de son mieux à la prochaine réunion du Conseil général.

Les explications de notre conseiller général ont beaucoup intéressé le public, qui sait qu'il peut compter sur le zèle et le dévouement de son représentant à l'assemblée départementale.

Etat civil du 27 au 28 février. — Naissances : 2 garçons et 1 fille.

Décès : Rose Aigony, 78 ans, place du Voulhe, 2. — Louis Baucot, 68 ans, sans profession, boulevard Richard, 48. — Rosalie Dejean, veuve Lestrade, rue de la Liberté, 9.

La foire. — Notre ancienne foire du premier lundi de carême, favorisée par un temps superbe et malgré sa coïncidence avec celle de Vayrac et autres, a été importante ; nos divers marchés étaient pourvus de marchandises plus qu'à l'ordinaire, néanmoins, les transactions ont été lentes.

Voici le mercure :

Place de la République. — Très bien garnie de bêtes à cornes. Les veaux de lait se sont payés entre 1,05 et 1,20 le kilo, légère augmentation sur les derniers cours ; les bœufs gras valaient 40 francs les 50 kilos ; les bœufs d'attelage, entre 700 et 1.000 francs la paire ; les bœufs d'élevage, de 500 à 650 francs la paire ; les vaches, de 500 à 600 francs la paire.

Halle au blé. — Le blé valait 15 francs ; le seigle, 12 francs ; l'avoine, 6,50 ; le maïs, 13,50 ; le sarrasin, 11,75 ; les pommes de terre, entre 3 francs et 5,50, le tout le sac de 80 litres.

Les cerneaux se sont payés 1,10 le kilo.

Place de l'Eglise. — Les poules entre 3,50 et 5 fr. la pièce ; les poulets, entre 3,50 et 6 francs la paire ; les canards, 6 francs la paire ; les lapins domestiques, de 1,50 à 1,75 la pièce ; les œufs, 90 centimes la douzaine.

Boulevard Carnot. — Les cochons gras se sont payés entre 46 et 53 francs les 50 kilos, suivant qualité ; les porcelets, entre 15 et 40 francs la pièce.

Place Gambetta. — Les moutons gras destinés à la boucherie se payaient entre 30 et 40 francs ; les moutons pour l'élevage, entre 20 et 28 francs la pièce.

Envoyez 1 fr. 50 à P. Glaessel, ph<sup>o</sup>, 28, rue de Grammont Paris, et vous recevrez franco avec un almanach gratis, une boîte de Pilules Suisses, le meilleur remède contre les maux d'estomac et la constipation.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

Souscription en faveur des sinistrés de Messine. — Le comité du bal de charité a versé la somme de cent francs provenant des bénéfices réalisés.

#### Gramat

Nous apprenons avec peine la mort d'un des plus sympathiques vétérinaires de l'arrondissement, M. Calmette, qui vient d'être enlevé à l'affection des siens par une bien courte maladie dans sa cinquantième année.

Les ouvriers perdent en lui un ami et des intérêts considérables.

C'était un démocrate convaincu et surtout profondément laïque.

Nous prions son épouse éplorée et toute sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

La neige. — Ce matin, 3 mars, une vraie tempête de neige s'est abattue sur la région. A midi, une couche épaisse couvre le sol. La température s'abaisse ; l'hiver n'est pas fini.

#### Labastide-Murat

Cirque Martin. — Le cirque Martin, en ce moment à Catus, annonce son prochain passage à Labastide. Il sera le bienvenu, car ici les distractions sont très rares et son programme nous promet quelques agréables soirées.

Marché du 1<sup>er</sup> mars. — Voici les cours pratiqués :

Blé, de 12 à 12 fr. 50 ; maïs, de 11 fr. 75 à 12 fr. 50 ; avoine, de 5 fr. 75 à 6 fr. 25 ; pommes de terre, 3 fr., le tout les 80 litres.

Poulets, de 60 à 65 centimes le demi-kilo.

Œufs, 60 centimes la douzaine.

#### Creysse

Matériel scolaire. — Sur les instances de M. Malvy, notre sympathique député, M. le ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à M. Lascoux, maire de Creysse, qui en avait fait la demande, une concession de matériel scolaire pour les deux écoles de cette commune.

#### Souillac

Foire. — Voici les cours pratiqués sur les divers marchés à notre foire du premier lundi de carême :

Marché aux bestiaux. — Veaux de boucherie, de 1 fr. à 1 fr. 15 le kilo ; bœufs gras, de 38 à 40 fr. les 50 kilos ; les bœufs d'attelage, de 700 à 900 fr. la paire ; bœufs d'élevage, de 400 à 600 fr. la paire ; vaches, de 500 à 650 fr. la paire.

Marché aux porcs. — Les porcs gras ont subi une sensible diminution, ils se payaient en moyenne 42 fr. les 50 kilos ; les porcelets, vendus en assez grand nombre, de 20 à 40 fr. pièce.

Marché aux moutons. — Moutons gras, de 30 à 40 fr. pièce.

Marché à la volaille. — Poules, de 4 à 5 fr. pièce ; poulets, de 80 à 90 centimes le demi-kilo ; lapins de 1 fr. 50 à 2 fr. pièce ; pigeons, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 la paire ; œufs, 0 fr. 80 la douzaine.

Halle aux grains. — Blé, 18 fr. les 50 kilos ; seigle, 15 fr. les 50 kilos ; avoine, 9 fr. les 50 kilos ; maïs, 14 fr. les 50 kilos ; pommes de terre, 3 à 5 fr. suivant qualité.

Truffes, de 10 à 11 fr. le kilo.

### Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1892<sup>e</sup> livraison (6 Mars 1909).

Le renard de la mer, par Georges-G. Toudouze. — La flotte des lacs suisses. — Un laboratoire de physique et de mécanique dans une toupie, par Daniel Bellet. — Tarigagasse, par Marc Le Goupils. — La disparition du grand lac salé, par L. Viot. — Les enfants dans la musique, par Jean Rivas.

Abonnements, France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard St-Germain 69, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et C<sup>o</sup>, éditeurs, 120 boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1807, du 6 Mars 1909.

Le remorquage funiculaire des trains, par Pierre de Mériel. — La chute des ponts américains, par R. Bonnia. — Les progrès de la télégraphie, par R. Villers. — Débit et fonctionnement de la fontaine de Vancluse, par E.-A. Martel. — Le plus ancien ossement humain, par J. Deniker. — Nouveau bandage pour joints lourds, par L<sup>o</sup> colonel G. E-pitalier. — Académie des sciences ; séance du 1<sup>er</sup> mars 1909, Ch. de Villedeuil. — Un baromètre géant.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

A VENDRE

UNE CAISSE VACUUM D'AUTOMOBILE

UN COUPÉ

Très léger, en excellent état. S'adresser au Bureau du Journal.



## Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région parce qu'elle est :  
La mieux approvisionnée  
la mieux organisée  
la meilleur marché

expédie dans tout le département des produits rigoureusement purs sortant des meilleures maisons : Poulenc, Dausse, Bayer, etc., ou préparés par le pharmacien lui-même d'après les nouvelles formules inscrites au Codex de 1908.

### La meilleure de toutes les Huiles de Foie de Morue

Huile de Foie de Morue Ambrée Vierge de John Shevrens, provenance directe de Bergen (Norvège) en fûts cachetés. — La meilleure de toutes les Huiles de Foie de Morue est sans contredit l'Huile Ambrée Vierge obtenue par l'action d'une température modérée sur les foies choisis n'ayant subi qu'une légère fermentation.

Elle ne présente pas la saveur acre et forte des autres Huiles de Foie de Morue obtenues par expression, à une température élevée, des foies putrides, pour en augmenter le rendement et la livrer à des prix dérisoires de bon marché, après mélange avec des huiles végétales.

Notre Huile de Foie de Morue ne renferme donc ni ptomaines, ni alcaloïdes, ni les produits d'altération des foies putrides.

L'Huile de John Shevrens, dépourvue de saveur acre et forte, est facilement digestible.

Son odeur et sa saveur douce la rendent agréable au goût.

Sa richesse en principes actifs, iode, soufre, phosphore, etc., en fait un des médicaments les plus actifs de la thérapeutique.

Elle présente tous les caractères d'identité et de pureté exigés par le Codex de 1908, d'après les récents travaux de notre excellent maître M. Bourquelot, professeur de pharmacie galénique de l'Ecole supérieure de

**Chemin de fer d'Orléans**

Stations Thermals et Hivernales des Pyrénées, du Golfe de Gascogne et du Roussillon, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, Vernets-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.  
Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales et hivernales

les, délivrés toute l'année, de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25% en 1<sup>re</sup> classe et de 20% en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.  
Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40% suivant le nombre de personnes, validité

33 jours avec faculté de prolongation. Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 3 itinéraires différents, *via* Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne (Biarritz), Pau, Lourdes, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> itinéraires: 1<sup>re</sup> classe, 164 fr. 50; 2<sup>e</sup> classe, 123 francs. — Prix, 2<sup>e</sup> itinéraire: 1<sup>re</sup> classe, 163 fr. 50; 2<sup>e</sup> classe, 122 fr. 50

**L. MAURY**  
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
10, Rue du Lycée  
A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)  
Travail parfait et entièrement garanti

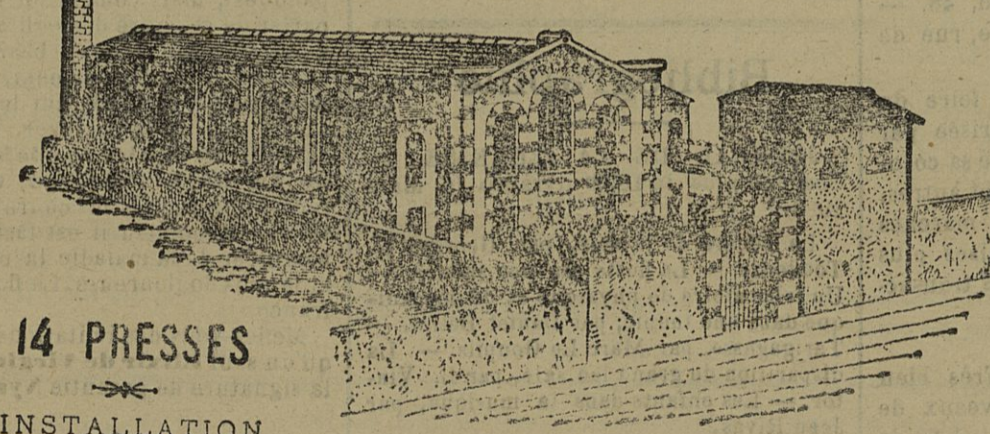
**A. WILCKEN**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME  
Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

**(SERVICE D'HIVER 1908-09)**

| De Paris à Toulouzé par Cahors |          |          |         |          |        | De Toulouzé à Paris par Cahors |         |         |         |         |          | De Cahors à Libos |         |                       |         |           |          |          |         |         |         |         |         |         |         |         |         |   |
|--------------------------------|----------|----------|---------|----------|--------|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|----------|-------------------|---------|-----------------------|---------|-----------|----------|----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---|
| 739                            |          | 5 (1)    |         | 121      |        | 23 (3)                         |         | 35      |         | 1125    |          | 42 (4)            |         | 16 (2)                |         | 1140-1128 |          | 1132 (*) |         | 4       |         | 122     |         | 1136    |         | 700     |         |   |
| OMNIBUS                        | EXPRESS  | EXPRESS  | RAPIDE  | EXPRESS  | DIRECT | EXPRESS                        | DIRECT  | EXPRESS | DIRECT  | EXPRESS | RAPIDE   | EXPRESS           | RAPIDE  | OMNIBUS               | OMNIBUS | EXPRESS   | EXPRESS  | EXPRESS  | EXPRESS | EXPRESS | EXPRESS | EXPRESS | EXPRESS | EXPRESS | EXPRESS | EXPRESS | EXPRESS |   |
| PARIS (Orsay) dép.             | 10 14 m. | 7 9 s.   | 8 35    | 10 51 s. | —      | TOULOUSE...d.                  | 1 38 s. | 3 18 s. | 5 45 s. | 8 45 s. | 11 37 s. | 9 16 m.           | 5 38 m. | CAHORS...dép.         | 6 11 s. | 7 28 s.   | 12 48 s. | 6 52 s.  | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       |   |
| PARIS (Aust.) dép.             | 10 24    | 7 9      | 8 45 s. | 11 4     | —      | MONTAUBAN...d.                 | 1 49    | 3 37    | 5 42    | 8 42    | 12 27 m. | 10 53             | 7 15    | Mercurès...dép.       | 6 25 s. | 7 50 s.   | 1 2      | 7 7      | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       |   |
| LIMOGES (arrivé)               | 4 27 s.  | 12 53 m. | 2 45    | 9 1 m.   | —      | Caussade...d.                  | 4 1     | 5 20    | 8 42    | 9 57    | —        | 11 33             | 7 56    | Donelle (Arrêt)       | 6 29    | —         | 1 6      | 7 11     | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       |   |
| LIMOGES (départ)               | 3 16     | 4 36     | 2 53 s. | 9 28     | —      | Lalbenque...d.                 | —       | 6 9     | 9 25    | —       | —        | 12 13 s.          | 8 38    | Parnac...dép.         | 6 36    | 8 9       | 1 13     | 7 20     | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       |   |
| BRIVE...dép.                   | 6 20     | 6 28     | 4 34 s. | 12 23 s. | —      | Cieuras...d.                   | —       | 6 19    | 9 34    | —       | —        | 12 22             | 8 47    | Castelfranc...dép.    | 6 55    | 8 46      | 1 31     | 7 43     | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       |   |
| Gignac-Cressensac...dép.       | 6 45     | 7        | 4 50    | 1 12     | 7 15   | Sept-Ponts...d.                | —       | 6 33    | 9 46    | —       | —        | 12 34             | 8 59    | Puy-l'Évêque...dép.   | 6 58    | —         | 1 34     | 7 46     | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | — |
| SOULLAC (arr.)                 | 7 40     | 7 38     | 5 25    | 2 6      | 8 13   | CAHORS...dép.                  | 2 45    | 4 38    | 9 54 s. | 10 35   | 1 23     | 12 42             | 9 7     | Duravel...dép.        | 7 7     | 9 11      | 1 42     | 7 58     | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | — |
| CAZOULES...dép.                | 7 45     | 7 40     | 5 28    | 2 10     | 8 28   | Espère...dép.                  | 2 49    | 4 50    | 7 6     | 5 47 m. | 10 40    | 1 27              | 9 7     | Soturac-Touzac...dép. | 7 14    | 9 25      | 1 49     | 8 6      | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | — |
| Lamothe-Fénelon...dép.         | 7 53     | —        | —       | 2 18     | 8 37   | St-Denis-Catus...dép.          | —       | —       | 7 19    | 6 1     | —        | —                 | 9 29    | Fumel...dép.          | 7 22    | 9 37      | 1 57     | 8 14     | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | — |
| Nozac...dép.                   | 8 9      | —        | —       | 2 34     | 8 53   | Thédirac-Peyril...dép.         | —       | —       | 7 33    | 6 17    | —        | —                 | 9 41    | LIBOS...dép.          | 7 33    | 10 2      | 2 6      | 8 27     | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | — |
| GOURDON...dép.                 | 8 19     | —        | —       | 2 44     | 9 5    | Dégagnac...dép.                | —       | —       | 7 47    | 6 33    | —        | —                 | 9 54    | PARIS (Orsay)...      | 7 39    | 10 9      | 2 12     | 8 33     | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | — |
| Saint-Clair...dép.             | 8 31     | 8 8      | 5 53    | 2 56     | 9 32   | Saint-Clair...dép.             | —       | —       | 7 56    | 6 42    | —        | —                 | 10 7    | De Cahors à Cahors    | 7 50 s. | 10 51 m.  | 7 20 m.  | —        | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | — |
| Dégagnac...dép.                | 8 40     | —        | —       | 3 5      | 9 42   | NOZAC...dép.                   | —       | —       | 8 6     | 6 53    | —        | —                 | 10 16   | LIBOS...dép.          | 7 21 s. | 3 17      | 9 9      | —        | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | — |
| Thédirac-Peyril...dép.         | 8 51     | —        | —       | 3 16     | 9 54   | CAZOULES...dép.                | —       | —       | 8 39    | 7 29    | —        | —                 | 10 40   | Fumel...dép.          | 7 32    | 3 24      | 9 15     | —        | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | — |
| St-Denis-Catus...dép.          | 9 2      | —        | —       | 3 27     | 10 6   | SOULLAC (a.)                   | 3 47    | 5 52    | 8 52    | 7 44    | —        | —                 | 10 48   | Soturac-Touzac...dép. | 7 42    | 3 34      | 9 25     | —        | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | — |
| St-Denis-Catus...dép.          | 9 13     | —        | —       | 3 38     | 10 18  | SOULLAC (d.)                   | 3 48    | 5 56    | 9 3     | 7 52    | 11 43    | —                 | 10 57   | Duravel...dép.        | 7 49    | 3 41      | 9 32     | —        | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | — |
| Espère...dép.                  | 9 22     | —        | —       | 3 47     | 10 29  | Gignac-Cressensac...dép.       | —       | —       | 9 11    | 8 4     | 11 46    | —                 | 11 9    | Puy-l'Évêque...dép.   | 7 57    | 3 48      | 9 39     | —        | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | — |
| CAHORS (arrivé)                | 9 32     | 8 47     | 4 11    | 6 29     | 3 57   | BRIVE...d.                     | 4 23    | 6 31    | 9 40    | 8 36    | —        | —                 | 11 17   | Prayssac (Arrêt)      | 8 4     | 3 55      | 9 46     | —        | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       |   |
| CAHORS (départ)                | 9 41     | 8 53     | 4 15    | 6 41     | 4 7    | PARIS (A.) arr.                | 4 27    | 7 6     | 10 11   | 9 7     | 12 22 m. | 2 58              | 11 22   | Castelfranc...dép.    | 8 10    | 4         | 9 51     | —        | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       |   |
| Lalbenque...dép.               | 10 5     | —        | —       | 4 18     | 7 17   | PARIS (O.) arr.                | 4 45    | —       | —       | —       | —        | —                 | 11 47   | Luzech...dép.         | 8 21    | 4 10      | 10 1     | —        | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | — |
| Caussade...dép.                | 10 15    | 9 35     | 7 18    | 4 34     | 7 29   | —                              | —       | —       | —       | —       | —        | —                 | 11 47   | Parnac...dép.         | 8 30    | 4 18      | 10 9     | —        | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       |   |
| MONTAUBAN arr.                 | 11 49    | 10 27    | 7 44    | 4 42     | 8 19   | —                              | —       | —       | —       | —       | —        | —                 | 11 47   | Donelle (Arrêt)       | 8 35    | 4 23      | 10 14    | —        | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       |   |
| TOULOUSE...arr.                | 12 13    | 10 49    | 6 5     | 4 58     | 8 53   | —                              | —       | —       | —       | —       | —        | —                 | 11 47   | Mercurès...dép.       | 8 40    | 4 28      | 10 19    | —        | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       | —       |   |

**Imprimerie A. Coueslant**



1, Rue des Capucins, CAHORS  
IMPRIMEUR :  
De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :  
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,  
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,  
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière  
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

14 PRESSES  
INSTALLATION  
A vapeur et à l'électricité.  
OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)  
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES  
**CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS**  
Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres  
TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS  
Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès  
**CARTES DE VISITE**  
PRIX MODÉRÉS